

COMPTE RENDU
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mars 2009

L'an deux mille neuf, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents : M. Michel TERRAL, Maire.

M. ANENTO, Mme METGE, Mrs DELPUECH, TERRASSIE, FABRE, Adjoint.
Mrs RIEUX, GIRME, SALVADOR, VINCELOT, MOSTARDI, DUREL,
MANDIRAC, GARCIA, PUECH, Mme ITRAC, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. HERNANDEZ qui a donné procuration à M. FABRE.

M. PALMA qui a donné procuration à M. GARCIA.

Mme BODHUIN qui a donné procuration à M. PUECH.

Secrétaire de Séance : M. PUECH Thierry.

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce ensuite les questions diverses :

- Comptes rendus Conseil de Communauté TED
- Formations des Elus
- Animation Radio enfants du Centre de Loisirs
- M. GIRME : - rue du Forgeron
 - Pont Route de Cadalen

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

1) Service Assainissement

M. le Maire présente le compte administratif du Service Assainissement à l'Assemblée :

Fonctionnement (F)

Mandats émis :	234 362,25 €
Titres émis :	309 911,88 €
Résultat Exercice	Excédent 75 549,63 €
Résultat reporté	Excédent 12 587,98 €
Résultat de clôture	Excédent 88 137,61 €

Investissement (I)

Mandats émis :	228 116,81 €
Titres émis	49 181,22 € (dont 30 000 € part résultat Fonctionnement 2007 affectée à l'investissement)
Résultat Exercice	Déficit - 178 935,59 €
Résultat reporté	Excédent 105 587,64 €
Résultat de clôture	Déficit - 73 347,95 €

Soit Résultat global de clôture (F + I) : Excédent 14 789,66 €

Restes à réaliser (I) :

- Dépenses : 228 284,45 €
- Recettes : 269 043 € (emprunt)

Soit excédent RAR : 40 758,55 €

Soit résultat total (F + I) : Excédent 55 548,21 €

(- Investissement Déficit - 32 589,40 €)

(- Fonctionnement Excédent 88 137,61 €)

M. le Maire cède la présidence à M. ANENTO Emile pour le vote du compte administratif et quitte la salle.

Le compte administratif 2008 du Service Assainissement est adopté à l'unanimité.

2) Budget Principal

M. le Maire présente le compte administratif du budget principal à l'assemblée :

- Fonctionnement (F)

Mandats émis : 1 180 284,20 €

Titres émis : 1 251 973,15 €

Résultat Exercice Excédent 71 688,95 €

Résultat reporté Excédent 117 527,73 €

Résultat de clôture Excédent 189 216,68 €

- Investissement (I)

Mandats émis 1 389 220,37 €

Titres émis (dont 150 000 € part résultat Fonctionnement 2007 affectée à l'investissement) 1 965 996,79 €

Résultat Exercice Excédent 576 776,42 €

Résultat reporté Déficit - 66 763,85 €

Résultat de clôture Excédent 510 012,57 €

Soit résultat global de clôture (F + I) = Excédent 699 229,25 €

Restes à réaliser (I) :

- Dépenses : 1 016 280,35 €

- Recettes : 586 623,89 € (dont emprunt 253 696,17 €)

Soit Déficit RAR : - 429 656,46 €

Soit résultat total (F + I) = 269 572,79 €

⇒ Investissement Excédent 80 356,11 €

⇒ Fonctionnement Excédent 189 216,68 €

M. le Maire cède la présidence à M. ANENTO Emile pour le vote du Compte Administratif et quitte la salle.

Le compte Administratif 2008 du budget principal est adopté à l'unanimité.

II – COMPTES DE GESTION 2008 : BUDGET PRINCIPAL ET SERVICE

ASSAINISSEMENT

M. le Maire précise à l'Assemblée que le Compte de Gestion du Trésor du budget principal intègre dans les résultats de clôture 2008 l'actif et le passif de l'Association Foncière de remembrement de Brens suite à sa dissolution soit :

- Résultat de Fonctionnement de l'AFR de Brens : Excédent 9 368,88 €

- Résultat de Fonctionnement du budget principal après intégration : Excédent 198 585,56 €

(189 216,68 € + 9 368,88 €)

- Résultat d'investissement de l'AFR de Brens : Excédent 114,44 €

- Résultat d'investissement du budget principal après intégration : Excédent 510 127,01 €

(510 012,57 € + 114,44 €)

Soit un résultat global de clôture après intégration : Excédent 708 712,57 €

(198 585,56 € + 510 127,01 €)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté les comptes administratifs 2008 de la Commune et du Service Assainissement approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2008 dressés par le trésor public pour le budget principal et le service assainissement.

III – AFFECTATION DES RESULTATS 2008

1° Affectation des résultats Compte Administratif Service Assainissement 2008

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif de l'exercice 2008 service assainissement fait apparaître les résultats suivants :

▪ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé au 31 décembre 2007	Excédent	+ 105 587,64 €
Résultat de l'exercice 2008	Déficit	- 178 935,59 €

RESULTAT COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2008 DEFICIT - 73 347,95 €

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2009 à la ligne 001 dépenses.

Restes à réaliser Recettes	(dont emprunt 269 043 €)	+ 269 043,00 €
Restes à réaliser Dépenses		- 228 284,45 €

SOLDE RESTES A REALISER : EXCEDENT + 40 758,55 €

⇒ **Soit un Déficit de financement de : - 32 589,40 €**

▪ SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Rappel du résultat cumulé au 31/12/2007</u>	<u>Excédent</u>	<u>+ 42 587,98 €</u>
Déduire partie affectée à l'investissement en 2008		- 30 000,00 €
Résultat de l'exercice 2008	Excédent	+ 75 549,63 €

RESULTAT CUMULE AU 31/12/2008 EXCEDENT + 88 137,61€

⇒ **Le résultat à affecter est positif.**

Sur proposition de M. le Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité l'affectation suivante :

- Couverture du besoin de financement pour budget 2009 (c/1068) : 32 589,40 €
- Report à nouveau au budget 2009 ligne 002 recettes (Section Fonctionnement) : 55 548,21 €

2° Affectation des résultats Compte Administratif Budget principal 2008

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif de l'exercice 2008 de la Commune après intégration des résultats de l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R) de Brens fait apparaître les résultats suivants :

❖ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat cumulé au 31 décembre 2007	- 66 763 ,85 €
Résultat de l'exercice 2008	+ 576 776,42 €
Résultat cumulé AFR Brens	114,44 €

RESULTAT COMPTABLE CUMULE AU 31/12/2008 + 510 127,01 €

Ce résultat d'investissement sera repris au budget 2009 à la ligne 001 Recettes.

Restes à réaliser Recettes (dont emprunt 253 696,17 €)	+ 586 623,89 €
Restes à réaliser Dépenses	- 1 016 280,35 €

SOLDE RESTES A REALISER - 429 656,46 €

⇒ Soit un excédent de financement de (80 356,11 € + 114,44 €) : + 80 470,55 €

❖ **SECTION FONCTIONNEMENT**

Rappel du résultat cumulé au 31/12/2007	+ 267 527,73 €
Déduire partie affectée à l'investissement en 2008	- 150 000,00 €
Résultat de l'exercice 2008	+ 71 688,95 €
Résultat cumulé A.F.R Brens	+ 9 368,88 €

RESULTAT CUMULE AU 31/12/2008 (189 216,68€ + 9 368,88 €) : + 198 585,56 €

⇒ **Le résultat à affecter est positif.**

Sur proposition de M. le Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Affectation en réserves supplémentaires pour budget 2009 (c/1068) : 100 000 €
- Report à nouveau au budget 2009 ligne 002 recettes (section fonctionnement) : 98 585,56 €

IV – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2009

M. le Maire fait part à l'Assemblée des propositions de l'inter commission du 10 mars 2009 reprises dans le tableau récapitulatif suivant :

ASSOCIATIONS	Subventions
Récré'aBrens	93 568
ADMR	1 000
Association des Parents d'élèves	2 500
Associat° pour perpétuer le souvenir des Camps de Brens et de Rieucros	600
La Pétanque Brensole	900
Brens olympique	2 250
Centre de Secours (Amicale des Pompiers)	100
Club des Aînés	800
Comité d'Animation Brensole	1 200
orchestre	1 300
FNACA	120
Jardins de la Forme	200
Jeunes Sapeurs Pompiers	100
ADDAH (mutilés)	100
Restos du cœur	100
Sauvegarde du Patrimoine Brensol	400
Souvenir Français	50
US Brens Football	2 250

USEP	850
Rool'toujours	100
MECA sport terre passion	100
Equilibre Solidarité Fiabilité (CFP)	100
Repas à domicile ADMR	100
ALMA	150
Association des Maires	510
Classe de découverte	4 600
Fonds réservés	2 000
TOTAL	116 048

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux Associations 2009 dont le montant total de 116 048 € sera inscrit au c/6574 du budget principal 2009.

V – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2009 – MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION 2008

M. le Maire présente à l'assemblée les 2 propositions de la Commission Finances du 10 mars 2009 :

- augmentation des 3 taxes locales (TH – TFB – TFNB) de 1%
- maintien des taux 2008 pour les 3 taxes et l'invite à procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Vote majoritaire 12 dont 2 représentés pour le maintien des taux 2008
- Vote minoritaire 7 dont 1 représenté pour une augmentation des 3 taxes (TH –TFB –TFNB) de 1%.

DECIDE de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales (TH – TFB – TFNB) en 2009.

VI – CENTRE DE LOISIRS

1° Autorisation d'occupation temporaire du Domaine public

M. le Maire précise que dans le cadre de l'instruction du permis de construire du Centre de Loisirs, et conformément à l'article R431-13 du Code de l'Urbanisme, la Commune en sa qualité de gestionnaire du domaine public concerné par l'emprise du projet doit donner son accord pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public concerné par l'emprise du projet : soit une partie de la voie publique de desserte de l'école maternelle (plan annexé à la présente).

2° Marché de maîtrise d'œuvre (CLAE/CLSH)

Avenant N°1

- Vu l'article 20 du Code des Marchés publics,
- Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec M. FARAMOND Max, Architecte DPLG, sis à ALBI (Tarn) pour la construction d'un Centre de loisirs,
- Vu les conclusions de la commission municipale d'appel d'offres du 9 mars 2009,
- Considérant l'inscription des crédits nécessaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

⇒ de conclure l'avenant d'augmentation ci-après :

- Montant du marché initial : 25 340 € HT soit 30 306,64 € TTC.
- Avenant N° 1 : 6 776 € HT soit 8 104,10 € TTC.

- Objet : honoraires supplémentaires relatifs à des travaux complémentaires (soit 96 800 € HT X 7%).
- Nouveau montant du marché : 32 116 € HT soit 38 410,74 € TTC.

⇒ d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

VII – CONVENTION RELATIVE A L'ASSISTANCE TECHNIQUE APPORTEE PAR LE CONSEIL GENERAL DU TARN (S.A.T.E.S.E) AUX EXPLOITANTS DES STATIONS D'EPURATION

M. le Maire propose à l'Assemblée de passer une convention avec le Service d'Assistance technique aux Exploitants de stations d'épuration (S.A.T.E.S.E.) du Conseil Général pour le suivi de l'assainissement collectif de la Commune.

Cette mission comprenant un diagnostic et un suivi régulier des ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement de boues portera sur :

- un diagnostic technique
- la gestion des sous-produits
- l'élaboration de convention de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestiques
- la programmation de travaux
- la formation des personnels
- l'évaluation de la qualité du Service Assainissement
- la rédaction d'un manuel d'auto surveillance et la validation technique du dispositif d'auto surveillance.

La contribution financière pour la prestation d'auto surveillance des stations d'une capacité inférieure à 200 éq. habitants pour l'année 2009 est fixée à 185,80 € HT soit 222,21 € TTC ; les tarifs du laboratoire départemental d'analyses sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année.

La convention est conclue pour un an et renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente

AUTORISE M. le Maire à procéder à sa signature.

VIII – EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE (article 28 du Code des Marchés Publics)

- Suite à la consultation de 6 géomètres pour une mission de maîtrise d'œuvre de base selon la loi M.O.P relative au projet d'extension du cimetière communal,

- Considérant l'analyse des 3 offres par la commission municipale réunie le 16 février 2009 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse soit celle du Cabinet SELARL GILG Franck montant de 4 500 € HT soit 5 382 € TTC.

- Considérant l'inscription des crédits budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Retient la proposition du cabinet SELARL GILG Franck sis à Graulhet (Tarn) pour une mission de base (loi M.O.P) relative au projet d'extension du cimetière communal d'un montant de 4 500 € HT soit 5 382 € TTC.

⇒ Autorise M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre sus visé avec M. GILG Franck.

IX – DIAGNOSTIC CHAUFFAGE ECOLE MATERNELLE MARCHE D'ETUDE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE (article 28 du Code des Marchés publics)

Suite à la consultation de 4 bureaux d'études pour une mission diagnostic et une mission étude d'un projet sur les installations de chauffage existantes de l'école maternelle de Brens,

Considérant l'analyse des 3 offres par la commission municipale réunie les 5 et 6 février 2009, qui propose :

- de ne pas donner suite à la mission étude d'un projet et de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse du bureau d'études TECHNISPHERE pour la mission diagnostic d'un montant de 3 000 € HT soit 3 588 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient la proposition du Bureau d'études TECHNISPHERE sis à Toulouse (Haute-Garonne) Place Paul Riché pour une mission diagnostic du chauffage de l'école maternelle d'un montant de 3 000 € HT soit 3 588 € TTC.
- autorise M. le Maire à signer le marché d'études avec le bureau d'études TECHNISPHERE.
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget communal 2009.

X – COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN ET DADOU

1) Modification des statuts de la Communauté de Communes Tarn et Dadou. Compétences optionnelles « protection et mise en valeur de l'environnement »

Dans le cadre du Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère : mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable de l'eau et des rivières sur le territoire de la collectivité. Cette gestion s'appuie sur les thèmes suivants : la qualité de l'eau, la quantité de la ressource en eau, la restauration des milieux, la gestion et l'entretien des rivières, la valorisation des vallées. »

La Communauté de Communes Tarn et Dadou a approuvé par délibération du 16 décembre 2008, la modification de ses statuts en matière de « Protection et mise en valeur de l'environnement » en intégrant, dans le cadre du Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère, la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable de l'eau et des rivières sur le territoire de la collectivité. Cette gestion s'appuie sur les thèmes suivants : la qualité de l'eau, la quantité de la ressource en eau, la restauration des milieux, la gestion et l'entretien des rivières, la valorisation des vallées. »

Monsieur le Maire précise que la mission de ce syndicat est d'organiser et de coordonner une gestion locale et durable de l'eau : il œuvre à la mise en place d'un programme d'actions cohérentes et concertées autour de 4 grands thèmes :

- la qualité des eaux : amélioration de l'assainissement, limitation des rejets agricoles et industriels, mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- la gestion de la ressource : participation à l'élaboration d'une gestion quantitative coordonnée et optimisée des barrages, amélioration de la prévention des communes, information et système d'annonce des crues,
- la restauration et gestion des rivières : mise en place d'une cellule de surveillance et d'entretien des berges, d'un programme de restauration du lit et des berges, traitement sélectif de la végétation des rivières, suivi de la restauration de la rivière.
- des actions d'accompagnement : action paysagère, développement loisirs-tourisme, ouverture de sentiers et d'activités liées à la rivière, communication, information.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VU la délibération du conseil de Communauté du 16 décembre 2008 approuvant la modification de ces statuts,

DECIDE de transférer à la Communauté de Communes la compétence suivante :

ACCEPTE par conséquent la modification des statuts de la Communauté de Communes en les termes ci-dessous : **COMPETENCES OPTIONNELLES :**

Protection et mise en valeur de l'environnement :

Ajouter :

« Dans le cadre du Syndicat Mixte de Rivière Cérou-Vère, mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable de l'eau et des rivières sur le territoire de la collectivité. Cette gestion s'appuie sur les thèmes suivants : la qualité de l'eau, la quantité de la ressource en eau, la restauration des milieux, la gestion et l'entretien des rivières, la valorisation des vallées. »

APPROUVE la version consolidée ci-jointe des statuts de Tarn et Dadou.

2) Adhésion de la Communauté de Communes Tarn et Dadou au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

La Communauté de Communes Tarn et Dadou a approuvé par délibération du 21 novembre 2008, l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout afin que celui-ci puisse exercer sa compétence obligatoire (SAGE) sur le territoire de Tarn et Dadou, conformément à la modification des statuts de Tarn et Dadou en 2006.

La mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur le bassin de l'Agout s'inscrit dans une démarche de sécurité des biens et des personnes et de développement durable.

Afin de répondre aux préconisations du SAGE et d'optimiser sa mise en œuvre, il y a lieu :

- d'organiser par des actions globales la gestion de l'eau dans les domaines suivants :

Qualité de l'eau (suivi et amélioration) ; Quantité (étiages, inondation, ressource) ; Usages ; Milieux aquatiques et zones humides ; Cohérence des actions locales.

- de réaliser des tableaux de bord et diffuser de l'information sur l'eau.

- de concourir à la valorisation du patrimoine naturel et bâti lié à l'eau.

C'est par le biais de son adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout que la Communauté de Communes exercera cette compétence.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VU la délibération du Conseil de Communauté du 21 novembre 2008 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout,

Afin de répondre aux préconisations du SAGE Et d'optimiser sa mise en œuvre,

AUTORISE la Communauté de Communes TARN et DADOU à adhérer au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout pour l'exercice de cette compétence.

XI – MISE A JOUR REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

(Article 28 du Code des marchés publics)

(Annule et remplace la délibération du 16 septembre 2008)

Considérant le décret n° 2008-1334 du 17/12/2008 et les décrets nos 2008-1355 et 2008-1356 du 19/12/2008 portant réforme du Code des Marchés publics,

M. le Maire invite l'Assemblée à mettre à jour le règlement intérieur de la Commande publique pour les marchés à procédure adaptée.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : adopte le règlement intérieur relatif aux marchés à procédure adaptée annexé à la présente délibération.

❖ **Un compte rendu succinct des réunions de l'exécutif rédigé par M. MOSTARDI sera déposé dans les casiers des élus et transmis par internet pour les Conseillers municipaux équipés.**

XII – CREATION ET CURAGE DE FOSSES

M. le Maire rappelle que suite à la consultation d'entreprises pour des travaux de curage de fossés, la commission municipale propose de retenir l'offre de l'entreprise SARL BOUSQUET sise à Montans (Tarn) pour un montant de 2 942,16 € TTC.

M. le Maire précise que concernant le projet de création de fossé à Bellefon, des négociations ont été engagées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SARL BOUSQUET d'un montant de 2 942,16 € TTC.

- AUTORISE M. le Maire à passer la commande de travaux.

XIII – PRESTATION DE SERVICE CAF CENTRE DE LOISIRS

Validation des subventions et concours gratuits au profit de l'Association Récréa'Brens pour 2008

M. le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de la Caisse d'Allocations Familiales du 27 janvier 2009 sollicitant la validation des subventions et des concours gratuits accordés à l'Association

« Récréa'Brens » gestionnaire du Centre de loisirs en 2008 pour la liquidation de la prestation de service soit :

- Concours gratuits :

- ❖ Mise à disposition de locaux : 22 575,63 €
- ❖ Mise à disposition de personnel : 71 748,00 €
- ❖ Frais divers (Electricité) : 3 474,72 €

- Subvention de fonctionnement : 90 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les montants sus visés.

XIV – P.P.R RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILES

M. le Maire fait part à l'Assemblée de l'Arrêté préfectoral du 13 janvier 2009 approuvant le plan de prévention du risque naturel prévisible « mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait gonflement des argiles » et précise qu'il prendra un arrêté municipal pour mettre à jour le P.O.S de la Commune.

XV – SIGNALISATION CHEMIN DE DOUZIL

Le Conseil Municipal décide le maintien en l'état de la signalisation.

XVI – DENOMINATION DE VOIES ET LIEUX-DITS

M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition de dénommer l'impasse surlignée sur le plan annexé à la présente « Impasse des Jansses » et de rectifier à la demande des services fiscaux les dénominations :

Pendariès-bas, Lendrevié-basse, et les Pibouls

Comme suit :

- Hameau de Pendariès-Bas
- Hameau de Lendrevié-Basse
- Impasse des Pibouls

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les propositions sus visées.

XVII – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a renoncé au droit de préemption urbain :

- Vendeur : M. Pierre THOMAS
Acheteur : M. et Mme Laurent ROGER
Immeuble non bâti : Section F n° 938 (partie) « Labouyssière » 800 m²
Prix : 47 000 €

- Vendeur : Consorts RIEUX Vincent et René
Acheteur : M. et Mme SANCHIS Cyril
Immeuble non bâti : Section F nos 1121 – 1124 – 370 « Rivière Basse » 2 287 m²
Prix : 83 000 €

XVIII – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Comptes rendus Conseil de Communauté des 03/02/2009 et 03/03/2009.

M. le Maire remet les comptes rendus à tous les élus.

- ❖ Formation des élus (Association des Maires du Tarn)

- Internet et la e-administration : 16 et 25/03/2009

- Marchés publics : 23/03/2009 et 02/04/2009

❖ Animation d'une émission radio par les enfants du Centre de loisirs le 17/03/09 à 17 H (Fréquence 103.7 FM).

❖ M. GIRME :

- Travaux de voirie rue du Forgeron prévus au FAVIL 2008 non réalisés à ce jour.

M. TERRAL enverra un courrier au Président du SIVOM du Gaillacois.

- Fleurissement Pont route de Cadalen. Le pont sera fleuri comme les années précédentes.

❖ M. PUECH :

- Sortie rue de l'étoile sur la route de Cadalen très dangereuse. Proposition d'aménagement : miroir ou mise en sens unique.

❖ M. MOSTARDI :

- Création de chemin de promenade en cours. Description du 1^{er} itinéraire dans Brens infos. Problème du balisage.

M. GARCIA précise l'existence d'une Association spécialisée dans le balisage des sentiers.

- Renseignements concernant la distribution de la Gazette Brens infos demandés à la poste.

❖ 100^{ème} anniversaire de M. CARRIER le 20/03/2009 à 18 H.

❖ Commémoration fin de la guerre d'Algérie le 22/03/09 à 10 H 30 .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 H 15.

Le Maire,